

Compte rendu du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du Jeudi 4 février 1993

Les décisions

- Motion pour l'extension des locaux
- Demandes d'habilitations
- Convention avec les Universités de Lille I et Lille III en Sciences de l'Education

Motion concernant l'extension des locaux

Le président C. Tournier a ajouté un nouveau point à l'ordre du jour - le point sur les constructions - et invité les élus étudiants des deux autres Conseils.

Le président rappelle les normes du Ministère :

- 3 m² par étudiant en Droit,
- 3,2 m² en Lettres,
- 9 m² en Sciences et Techniques,
- entre 20 et 200 m² pour les formations d'ingénieurs,
- 1,5 m² pour la Bibliothèque.

Ces normes comprennent les m² "recherche". Il en résulte que l'Université (hors IUT et ENSI) devrait offrir à ses étudiants de 40.000 à 45.000 m² de locaux, alors qu'elle ne dispose que de 18.000 m². L'Université est donc dans l'obligation de louer des locaux qui sont malheureusement le plus souvent inadaptés à l'enseignement, quand il ne sont pas insalubres, voire dangereux. "L'amphi du boulevard Harpignies, c'est Furiani II !" lance même un étudiant. Cette inadaptation a été remarquée par les experts du Conseil National d'Evaluation qui ont écrit, page 94 :

"Il suffit de pénétrer dans les locaux (on n'ose pas dire les bâtiments) du boulevard Harpignies pour mesurer au premier coup d'oeil qu'on est sans doute là dans un des établissements d'enseignement supérieur les plus misérables de France. Il s'agit, en effet... de simples baraquements où l'on a parqué, en attendant mieux, les étudiants".

Le président retrace ensuite l'historique des engagements pris par l'Etat, par écrit, dès 1989, dans différents documents et contrats... et constate que sur les 10.000 m² inscrits au profit des activités d'enseignement, aucun m² n'a été construit. Seule l'extension de l'ENSI a été lancée, celle du gymnase devant suivre. "Mais ce choix est celui du Rectorat qui est seul maître de la programmation des travaux et qui a choisi de lancer en priorité les programmes les moins chers" précise Michel Delhaise.

Au cours du débat le président est amené à préciser qu'il ne pourra plus à l'avenir accueillir tous les étudiants de la région. "Appliquons les normes et confions les étudiants non admis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités" se fâche Roger Torquet. Puis Francis Morel propose le texte d'une motion. Celui ci est adopté par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire élargi : 33 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre.

Motion : "Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis exceptionnellement élargi aux représentants des étudiants élus des différents Conseils de l'Université, déplore que la programmation envisagée ne tienne pas compte des besoins criants et reconnus de l'Université de Valenciennes.

L'Etat ne respecte plus les engagements contractuels pris dès 1990.

La volonté clairement affichée dans le cadre du contrat quadriennal d'accueillir le flux croissant des bacheliers ne pourra se concrétiser si l'extension des locaux, très insuffisants depuis de nombreuses années, est encore différée.

La rentrée universitaire 1993 ne pourra pas être assurée, sauf en limitant arbitrairement le nombre des inscriptions.

Les personnels enseignants et AITOSS et les étudiants travaillant déjà dans des locaux parfois peu adaptés n'envisagent pas de devoir poursuivre leurs activités dans des conditions matérielles notoirement défavorables et reconnues comme telles dès 1990.

Les participants au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire se déclarent prêts à soutenir toute initiative permettant d'obtenir satisfaction de leurs légitimes revendications".

Demandes d'habilitations

Reçoivent un avis favorable, les demandes de formations nouvelles suivantes :

- DESS "certificat d'aptitude à l'administration des entreprises" (2 NPV, 2 A, 17 P) *
- maîtrise d'informatique, mention modélisation (2 NPV, 2 A 19 P)
- licence d'histoire (3 NPV, 1 A, 17 P)
- diplôme d'université de technicien de production en électronique (3 NPV, 1 A, 19 P)
- l'option "français, langue étrangère" pour la licence de lettres modernes (2 NPV, 14 P)
- préparation à l'agrégation de lettres modernes, concours interne et externe (1 NPV, 15 P)

* Vote : NPV : non participation au vote
 A : abstention
 P : pour

Par ailleurs le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire donne un avis favorable (1 NPV) à la restructuration du DEMI : les 3 nouveaux responsables seront MM. Delhaise, Delfosse et Autem ; des frais annexes de 3.000 F par an devront être acquittés par les étudiants, car ce diplôme d'université, apprécié par les entreprises et recherché par les étudiants, ne reçoit aucun financement du Ministère.

Enfin le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire adopte à l'unanimité la création des mentions "assez bien, bien, très bien" pour les diplômes délivrés par l'ILLA.

Convention avec les Universités de Lille I et Lille III

Le CEVU donne un avis favorable (2 NPV, 23 P) au projet de convention avec Lille III et Lille I. Cette convention permettra aux étudiants de l'IFOREP qui préparent le Diplôme d'Université des Sciences et Technologies de l'Education, d'obtenir la Licence des Sciences de l'Education de l'université de Lille III.

Rénovation pédagogique

Pierre Petit présente le projet de rénovation pédagogique. Pour les secteurs Sciences, Lettres Arts et Sciences Humaines, Sciences Humaines les arrêtés sont en cours d'impression et devraient parvenir dans les huit jours. Les dernières moutures des arrêtés ne présentent guère de différences avec les précédents documents de travail présentés antérieurement. Les formations universitaires des douze secteurs sont désormais organisés sous forme modulaire. Les nouveaux arrêtés spécifiques à chaque secteur précisent les horaires, les pourcentages d'enseignements obligatoires et insistent sur les notions de majeur et mineur permettant des réorientations. Une fois les arrêtés publiés, l'application se fera progressivement en tenant compte de la contractualisation. La rénovation sera intégrée dans les contrats où les bilans à mi-parcours.

Plusieurs conseillers critiquent la rénovation des DEUG. Roger Torguet pour sa part la juge "extrêmement dangereuse, scandaleuse... car d'une part elle n'accorde aucun droit à l'erreur d'orientation et d'autre part le nouveau système sera totalement illisible pour les entreprises, dans la mesure où les nouvelles appellations des diplômes de second cycle ne donneront aucune indication précise".

L'ordre du jour ayant été modifié avec l'information sur les constructions et pour ne pas prolonger la séance, Monsieur Petit suggère de remettre à la prochaine séance du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le point prévu sur la validation des acquis professionnels.

Questions diverses

Monsieur Defrenne attire l'attention du Conseil sur la nécessité d'inscrire les stagiaires de la Formation Continue à l'Université. Le Conseil ne voit pas d'objection à ce que les stagiaires acquittent des droits d'inscription. Pour les stagiaires préparant un diplôme national le montant serait celui qui est appliqué en formation initiale. Pour les stagiaires préparant un Diplôme d'Université, le montant serait celui qui est appliqué en formation initiale en premier cycle.

Ces propositions seront présentées au Conseil d'Administration du 18 Février 1993.

La séance est levée à 18 H 30.

Etaient présents :

Personnalité extérieure : Mme Bressan

Collège A : MM. Askovic, Defrenne, Martinache, Rouvaen, Torguet

Collège B : MM. Delhaise, Leroy, Morel

AITOSS : Mme Givais, MM. Balenghien, Bury, Garçon

Usagers : Melle Poirot, Wilbal, MM. Aggoun, Bricout, Havret, Naar

Membres de droit : MM. Psonka, Van Ceulebroeck

Invités : Mme Camion, MM. Autem, Blin, Desmuliers, Desrumaux, Machelart, Raviart, Thierry.

Ont donné pouvoir : M. Desvignes à Mme Bressan, M. Dorobisz à M. Leroy, Melle Juhen et M. Régnier à M. Morel,

Membres invités présents :

Usager du CA : Mlle Vervel (représentant Mr Pagniez), M. Bricout

Usager du CS : Melle Piechowiak

Membres invités excusés :

Usager du CA : MM Monchy, Pagniez.